

VOTRE ENTREPRISE EST EN DIFFICULTÉ ? MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

écrit par Nathalie Schlenker | août 18, 2026



Les entreprises peuvent être confrontées à divers défis, allant des litiges juridiques aux difficultés financières (comme une pandémie mondiale, les guerres, la hausse des prix de l'énergie et des taux d'intérêt, etc.)

L'expérience nous montre que les difficultés financières peuvent avoir un effet paralysant. Dans de telles situations, une approche pragmatique peut jouer un rôle crucial pour aborder et surmonter efficacement ces difficultés financières.

Dans ces moments-là, l'expertise d'un avocat de confiance peut s'avérer inestimable. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples illustrant comment STUDIO | LEGALE peut accompagner votre entreprise en cas de difficultés financières :

1. Conseil et assistance juridique : STUDIO | LEGALE est spécialisé dans le conseil sur tous les aspects juridiques auxquels une entreprise peut être confrontée. Cela comprend la rédaction de contrats et de conditions générales susceptibles de protéger votre entreprise en cas de problèmes (financiers) ultérieurs. Grâce à une analyse approfondie de la situation, STUDIO | LEGALE peut élaborer des stratégies permettant de relever efficacement les défis juridiques et d'éviter des problèmes ultérieurs.

2. Restructuration : Si votre entreprise est confrontée à des difficultés financières, STUDIO | LEGALE peut vous aider à planifier et à mettre en œuvre des mesures de restructuration. Cela peut notamment se faire par :

- Négocier des accords de paiement individuels avec les créanciers ;
- Assurer la gestion de la trésorerie et des risques de votre entreprise ;
- Vous accompagner dans le cadre d'une demande de procédure de *réorganisation judiciaire* (*accord à l'amiable, accord collectif ou transfert sous autorité judiciaire*).

3. Faillite : En cas d'*insolvabilité* durable, STUDIO | LEGALE peut vous conseiller sur une éventuelle *requête en faillite* et protéger les intérêts de l'entreprise et de

ses dirigeants tout au long de la procédure de faillite (la requête en faillite doit être déposée dans un délai d'un mois à compter de la cessation de paiement !).

En résumé, STUDIO | LEGALE peut être un partenaire précieux pour une entreprise en difficulté en lui apportant des conseils juridiques spécialisés ainsi qu'un accompagnement en matière de restructuration et d'insolvabilité.

En collaborant avec STUDIO | LEGALE, votre entreprise pourra prendre les mesures nécessaires pour surmonter les difficultés et atteindre ses objectifs commerciaux.